



Résiliation contrat assurance habitation

Par **merbrevin**, le **17/02/2009** à **13:56**

contrat d'habitation arrivant à terme le 30,09,2008
Résiliation par lettre avec accusé de réception le 15 juin 2008
réponse de l'assureur le 20,09,2008 accusant réception de ma lettre...
réclamation par l'assureur de la cotisation en octobre, relance, puis intervention du recouvrement contentieux...
malgré réclamation de ma part avec lettre explicative en AR, nouvelle menace d'entame de "procédure auprès du tribunal compétent"...
Que faire de plus ?
C.GILBERT

Par **chaber**, le **18/02/2009** à **06:06**

Bonjour,
Au vu de vos dires, votre position est bonne
Résiliation avec AR en respectant le préavis de 2 mois.
Réponse de l'assureur le 20 septembre (rapide!!!!)
Il y a manifestement un manque de coordination entre les divers services de votre assureur
Vous pouvez, si vous êtes encore relancé, envoyez une LR avec AR au Médiateur, Service Clientèle, de votre assureur, lui rappelant les faits et votre bon droit. avec copie des justificatifs. Cette affaire devrait s'arrêter là.